

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

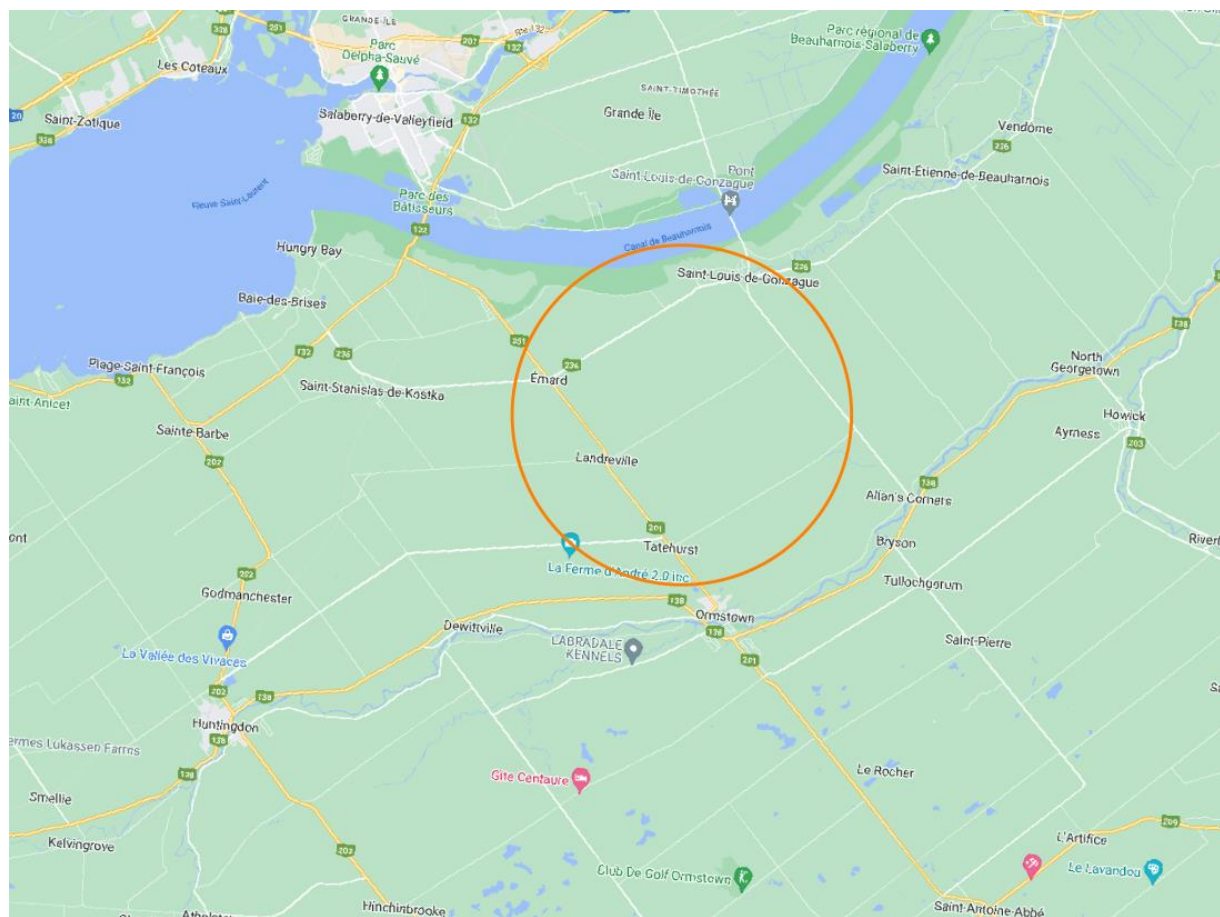
État de la situation

Deux nouveaux cas d'influenza aviaire en Montérégie Ouest

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA de deux nouveaux cas d'influenza aviaire dans la région de Saint-Louis-de-Gonzague et Ormstown en Montérégie ouest. Le producteur concerné s'est aussi déclaré à l'EQCMA. Ces deux élevages concernent une production commerciale non-contingentée.

Comme d'habitude, dans la période menant à l'annonce d'une zone de contrôle primaire autour de ces sites par l'ACIA, l'EQCMA émet une zone à risque préliminaire (contour de couleur orange) afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région.

Il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Puisque tous les cas d'influenza aviaire déclarés en 2022 ont été résolus et que les zones de contrôle primaire ont toutes été levées par l'ACIA, l'EQCMA initie une nouvelle liste à partir de maintenant pour 2023.

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP ?	31 janvier 2023	Ormstown	Commercial	À venir
IP ?	31 janvier 2023	Saint-Louis-de-Gonzague	Commercial	À venir

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).